

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNEE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 11 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

AFFAIRES DE ROUTINES.

Lundi 7 mai.

L'hble. M. LaTerrière obtient un congé pour dix jours, pour affaires pressantes.

M. Méthot fait rapport sur le Bill pour encourager les sociétés de construction. Fixé à jeudi.

M. Chabot fait rapport sur le bill pour incorporer le Barreau du Bas-Canada. Fixé à jeudi.

Sur motion de M. Méthot, la 2e lecture du Bill pour rappeler l'acte des Matelots, est remise à jeudi.

Le Bill pour remédier aux vices d'enregistrement des actes du comté de Montréal, est sur la proposition de l'hble. Lafontaine, référé à un comité spécial.

Les amendements au Conseil Législatif au Bill de l'Hôtel-Dieu de Montréal, sont agréés.

M. Cauchon fait rapport sur le bill de la Trinité de Montréal. Fixé à demain.

M. Wats introduit un bill pour amender et consolider les lois des chemins dans le Bas-Canada.

M. Holmes introduit un Bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un Canal entre le St. Laurent et le lac Champlain.

L'hble. M. Baldwin présente le rapport de l'adresse au sujet des £3,000 pour contingents que le gouverneur accorde à la demande de la Chambre, et aussi au sujet de l'adresse de la Chambre à l'égard des documents publics, et informe la Chambre que son Excellence accède au désir de la Chambre.

Le Bill des maîtres et serviteurs (Bas-Canada) est considéré en comité et fixé à jeudi.

La Chambre s'ajourne.

Mardi 8 Mai.

Le Bill pour remédier aux vices d'enregistrement des actes dans le Bureau d'enregistrement de Montréal, est lu une 3e fois et passé.

Sur motion de l'hon. M. Lafontaine, le bill pour établir une cour d'Appel et de Juridiction Criminelle, est référé à un comité composé de MM. Lafontaine, Badgley, Polette, Chabot et Dumas.

Sur motion de M. Chauveau, le bill pour amender la loi du Bas-Canada relativement aux districts dans lesquels les actions mixtes doivent être intentées, est référé à un comité composé de MM. Chauveau, Cauchon, Chabot, Taché et Méthot.

Le député sergent-d'armes fait rapport qu'il a sous sa garde M. John Miller, député officier-rapporteur à la dernière élection de Waterloo.

Sur motion de M. Notman, M. Miller est amené à la barre de la chambre, et les résolutions rapportées par le comité sur l'élection contestée de Waterloo, le 8 février dernier, sont lues par l'orateur.

Sur motion de M. Lafontaine, la considération de l'affaire de M. Miller est remise à jeudi.

Un message du Conseil Législatif annonce que cette chambre a agréé sans amendements, le bill pour rappeler l'ordonnance au sujet des chemins d'hiver dans les districts de Québec, et de Gaspé et dans toute du district des Trois-Rivières; le bill pour exempter des taxes de péage les officiers des armées de Sa Majesté; le Bill pour amender l'acte des élections des membres pour représenter le peuple dans l'Assemblée Législative de cette province.

Ordonné que le Bill de la Trinité de

Montréal soit grossoyé. La Chambre s'ajourne à 10 heures, demain.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DE QUÉBEC.

A Son Excellence le Très-Honorable JAMES COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE etc. etc. etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, les Archevêque, Evêque et autres Membres du Clergé Catholique de la Cité de Québec, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui exprimer que nous avons appris avec une douleur profonde la nouvelle de l'insulte qui lui a été faite par une parti factieuse de la population de Montréal, ainsi que des actes de vandalisme qui ont été commis contre le lieu de réunion des Assemblées Législatives. Notre douleur est partagée, nous en avons l'assurance, par l'immense majorité des habitants du Canada, qui savent apprécier la sagesse et la justice qui dirigent le gouvernement de Votre Excellence. Si nos témoignages de sympathie peuvent être de quelques compensations à ses vœux à la suite des déboires qu'on lui a causés nous sommes heureux de les offrir en ce moment à Votre Excellence.

Nous avons l'espoir, Milord, que la fermeté et la modération déployées par Votre Excellence, après les événements déplorable qui viennent d'avoir lieu dans la capitale auront l'effet de donner plus de force et de stabilité à son gouvernement et de prévenir le retour d'actes aussi criminels à l'avenir.

Nous nous flattons de plus, Milord, que la conduite juste et si impartiale de Votre Excellence, surtout dans les circonstances difficiles où elle se trouve placée sera justement appréciée par Notre Auguste Souverain, et lui méritera sa gracieuse approbation.

Enfin, Milord, nous croyons pouvoir affirmer à bon droit que les sentiments que nous venons d'exprimer sont partagés par tous les autres membres du clergé de ce diocèse, qui s'empresseront, nous n'en doutons pas, de les manifester eux-mêmes bientôt à Votre Excellence, conjointement avec ceux dont le soin spirituel leur est confié.

(Signé)

† JOS. Archevêque de Québec, † P. F. Evêque de Sidymé, coadj. de Québec,

S. Deiners, Vicairé Général, Chs. F. Baillargeon, Ptre. Curé de Québec.

C. F. Cazeau, Ptre. Secrétaire du Diocèse Edmond Langevin, Ptre. S. Sec. du Diocèse,

Ant. Parent, Ptre. P. S. Q. Jos. Aubry, Ptre. D. S. Q. J. F. Baillargeon, Ptre. S. Q. J. Langevin, Ptre. Prof. S. Q.

L. J. Cazeau, Ptre. Directeur du S. de Québec,

E. J. Héran, Ptre. Prof. Hist. Nat. S. Q. E. A. Taschereau, Ptre. Sém. de Québec.

Chas. Trudelle, Ptre. Prof. Sém. de Québec.

E. Bohneau, Acolyte, J. Holmes, Ptre. Directeur S. Q. P. McMahon, Ptre. Pasteur de l'Eglise St. Pat.

Nicholas Kerrigan, Ptre. Vicairé, P. G. Clarke, Ptre. Asst. P. de St. Pat. Chs. Bédard, Ptre. Chap. Hôpital Général.

M. Beaubien, Ptre. Vic. de St. Roch, L. Roy Ptre. Vic. de St. Roch, Z. Charest, Curé de St. Roch de Québec.

Jos. Minto, Ptre. Vic. de St. Roch de Québec,

P. L. Lahaye, Ptre. Vic. de St. Roch M. Lemieux, Ptre. Chap. H. D. A. LeFrançois, Ptre.

Jos. Ed. Martineau, Eccl. Prof. S. de Québec,

Thos. Maguire, P. Vic. Gén. F. H. Belleisle, Ptre.

P. Sax, Ptre. V. Q. E. G. Plante, Ptre. V. Q. D. Martineau, Ptre. V. Q. Ovide Brunet, Ptre. V. Q.

S. Tassé, Ptre. Prof. Rhét. Sém. de Québec,

Léon Gingras, Ptre. D. D. Sém. de Québec.

A. Ladrrière, Diacre, Prof. Sém. de Québec.

M. G. Méthot, S. D. Prof. Sém. de Québec,

F. Sasseville, Diacre, Prof. Sém. de Québec,

G. Drolet, S. Diacre, Prof. Sém. de Québec,

Edward J. Dunphy, Diacre, C. F. Turgeon,

P. H. Suzor, Diacre, Prof. Sém. de Québec,

Chas. Laverdière, Prof. Sém. de Québec,

Hosp. Ant. Verreau, Prof. Sém. de Québec,

John McDonell, G. L. C. Dutraut, Prof. Sém. de Québec,

F. A. Oliva, William Richardson, Eccl. F. J. O. Audet, Eccl. Prof. Sém. de Québec,

Québec, 2 Mai, 1849.

REPONSE

A. M. M. les Archevêque, Evêque et autres Membres du Clergé Catholique de la Cité de Québec

MES SEIGNEUR ET MESSIEURS,

J'accuse avec une très-vive reconnaissance les assurances de sympathie, et de dévouement à notre très gracieux Roi, que le Clergé Catholique de l'Archevêché de Québec a bien voulu m'adresser dans les circonstances actuelles. En administrant le Gouvernement de cette Province avec impartialité et justice je crois remplir un devoir des plus sacrés, et je trouve dans ce sentiment un appui que rien ne saurait ébranler.

Les actes de vandalisme qui ont été commis dans la Cité de Montréal me causent le plus profond regret et sont dignes de toute réprobation. J'espère pourtant que tous les gens de bien réuniront leurs efforts pour le maintien de l'ordre et de la paix.

(Signé) ELGIN & KINCARDINE.

Paroisse de Beauport.

A une assemblée nombreuse des habitants de la paroisse de Beauport, Comté de Québec, tenue le 9 mai courant et convoquée pour prendre en considération les événements à jamais déplorables dont la Capitale des Canadas est devenu le théâtre, le Major Alexis Gravel, fut appelé à la Présidence, le Capitaine Rémi Grenier à la Vice-Présidence, et M. Félix Edouard Gaudry, fut prié d'agir comme Secrétaire.

L'objet de l'assemblée ayant été expliqué les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité.

Que les habitants de cette paroisse ont appris avec douleur et indignation les excès monstrueux commis dernièrement à Montréal, par une troupe de prétendus loyaux contre la personne de son Excellence et contre ses ministres.

Que les habitants de cette paroisse, ne peuvent trouver des termes assez énergiques pour exprimer leur horreur pour les actes de vandalisme commis à Montréal par l'incendie de la maison du Parlement et par la destruction des Bibliothèques précieuses et des documents publics et intéressants qu'elle contenait.

Que les habitants de cette paroisse approuvent la conduite de son Excellence et de ses ministres et sont prêts au premier signal, à donner leur appui moral et physique aux autorités pour maintenir l'ordre et la paix si nécessaires pour la prospérité de ce pays.

Qu'un adresse, basée sur les résolutions précédentes, soit transmise à Son Excellence, le Gouverneur Général comme l'expression des sentiments de respect et d'attachement pour sa personne et pour son gouvernement.

Que le Journal de Québec, l'Ami de la Religion et de la Patrie et le Canadien

soient priés d'insérer les présentes résolutions.

A. GRAVEL, Président. R. GRENIER, Vice-Président. F. E. GAUDRY, Secrétaire.

Beauport, 7 mai 1849.

Comté de Rimouski.

A une assemblée nombreuse des habitants des paroisses de St. Germain et de Ste. Cécile du Bic. en le comté de Rimouski, tenue à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Germain, le 6 de mai, à l'issue du service divin du matin: M. P. Gauvreau Lieutenant Colonel de Milice fut appelé à la Présidence M. P. Louis Gauvreau fut prié d'agir comme Secrétaire. Après les observations de MM. le Président, John Heath et Joseph Garon, qui expliquèrent le but de l'assemblée; les résolutions suivantes furent adoptées.

1°. Proposé par John Heath, écuyer, secondé par M. Henri Martin marchand:

Que les habitants des dites paroisses, ont vu avec un sentiment de profond regret, les insultes portées contre Son Excellence, le bien aimé Comte d'Elgin et contre les deux Chambres Législatives, par une horde d'hommes sans loi comme sans morale.

2°. Proposé par Joseph Garon écuyer, secondé par M. Jean Ross:

Que cette assemblée en exprimant le dégoût et l'indignation que les habitants de ces paroisses, éprouvent à l'idée de l'attentat commis contre les institutions de ce pays, elle croit devoir témoigner son regret de la perte irréparable que le pays vient de faire par l'incendie de la maison du Parlement, la perte de ses annales et de sa magnifique Bibliothèque.

3°. Proposé par Olivier Pineau Major de Milice, secondé par M. Samuel Bradley Junior, marchand:

Que les habitants composant cette assemblée, saisissent cette occasion d'exprimer leur confiance entière dans Son Excellence le Gouverneur-Général, qui, sans craindre les menaces qui lui ont été faites, a exercé les pouvoirs que la constitution lui donne en sanctionnant le Bill pour pourvoir à l'indemnité des pertes causées par la rébellion de 1837 et 1838.

4°. Proposé par Paul Côté Major de Milice de Ste. Cécile, secondé par François Couture écuyer, Juge de Paix:

Que les habitants de ces paroisses offrent à Son Excellence et au Gouvernement de ce pays tout l'appui qui sera en leur pouvoir de donner pour maintenir la Paix et la concorde.

5°. Proposé par Alexis Rivard écuyer, secondé par M. Michel Parant:

Qu'un comité de sept membres soit nommé pour préparer et signer au nom des habitants des paroisses de St. Germain et de Ste. Cécile, une adresse à Son Excellence, basée sur les résolutions ci-dessus, qu'elle soit transmise à J. C. Taché, écuyer, représentant du comté, pour être présentée à Son Excellence, et que le dit comité soit formé de

MM. Le Président. John Heath. Joseph Garon. Alexis Rivard. Edouard Martin. François Couture.

Après quoi des remerciements ont été votés au Président et au Secrétaire.

Rimouski, 6 mai 1849.

(Signé) P. GAUVREAU, Président. P. L. GAUVREAU, Secrétaire.

(Vraie Copie) P. L. GAUVREAU, Secrétaire.

ADRESSE

A SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE JAMES COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA, ETC., ETC.

Qu'il plaise à votre Excellence:

Nous les soussignés, pour et au nom des fidèles sujets de Sa Majesté, habitants des paroisses de St. Germain et de Ste. Cécile, en le comté de Rimouski, avons vu, avec un sentiment de profond regret, les insultes portées contre votre Excellence et contre les deux Chambres Législatives du Canada,

par une horde d'hommes sans loi comme sans morale. Les habitants de ces paroisses, en exprimant l'indignation qu'ils éprouvent à l'idée de l'attentat commis contre les institutions de ce pays, croient devoir, en outre témoigner leur regret de la perte irréparable, que le pays vient de faire, par l'incendie de la maison du Parlement, la perte de ses annales et de sa magnifique Bibliothèque.

Nous croyons devoir saisir cette occasion, pour exprimer notre confiance entière dans votre Excellence qui a exercé avec justice et fermeté les pouvoirs que la constitution lui donne, en sanctionnant une loi qui avait été approuvée et passée par les deux autres branches de la Législature, et nous assurons votre Excellence que les habitants de ces paroisses donneront au Gouvernement de ce pays, tout l'appui qui sera en leur pouvoir pour maintenir l'ordre la paix et la concorde.

St. Germain de Rimouski, le 6 mai 1849.

(Signé)

P. Gauvreau, Président. John Heath, Joseph Garon, Alexis Rivard, Edouard Martin, O. Pineau, Frs. Couture.

(Vraie Copie) P. L. Gauvreau, Secrétaire.

P. S. Le Journal de Québec et le Canadien sont priés de reproduire ce qui est dessus.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

PARIS, 18 avril.

Nous l'avons déjà dit: la question italienne, en ce qui touche les affaires de Rome, est des plus simples. Si la mauvaise foi des partis n'excellait pas à tout embrouiller, depuis longtemps il n'y aurait qu'un avis à dessus, dans l'esprit de tous ceux qui sont capables, en France et en Europe, de comprendre et d'aimer le droit.

Les démocrates français portent bien haut et poussent bien loin leurs prétentions, nous ne l'ignorons pas. Ce à quoi ils prétendent, ce qu'ils veulent, c'est, pour eux et pour leurs frères et amis, le pouvoir d'absorber le monde et de se l'incorporer par assimilation. Ils s'estiment, plus ou moins, l'incarnation de ce BUT SOUVERAIN proclamé à Bourges par le citoyen Barbès. Ils se considèrent comme la loi vivante, et, quelle que soit d'ailleurs leur minorité, vous voyez bien que rien ne leur manque, du côté des titres légitimes, pour contraindre le bétail humain à vivre de leur vie.

Ce parti est retenu par des nécessités évidentes; il a, dans la mesure où ces choses ne lui sont pas tout-à-fait incompatibles, la pudeur et la prudence de ses faiblesses. Voilà pourquoi il n'a jamais osé lancer sur l'Europe un programme catégorique de propagande armée et lui dire clairement: J'exige que le droit des gens soit modifié du point de vue de mes principes. Il s'est contenté de déclarer qu'il entendait être le maître chez lui, et de demander pour les peuples tentés de l'imiter la liberté de le faire.

Cette situation, malgré sa modération apparente, devait néanmoins amener de graves conflits diplomatiques. Il n'y avait, en effet, aucun moyen de ne pas faire, dans le droit public de l'Europe, une certaine place et une certaine part au principe de la souveraineté du peuple. Les grands intérêts nationaux permettent-ils, oui ou non, de céder à ce principe toutes les places et toutes les parts? là est la question depuis le 24 février.

Nous n'hésitions pas à nous prononcer pour la négative. Entre le droit politique et le droit international il y a des analogies frappantes. Or, personne n'a songé à réclamer contre deux principes qui ont été